

*« Le vrai problème
n'est pas en réalité le problème politique,
c'est le problème économique »*

P.-J. Proudhon (« Du principe fédératif » 1863)

ET GRANDE FUT LA DECEPTION

De toute évidence, la bourrasque qui a balayé le monde, en septembre 2008 et continue de souffler, n'aura pas eu l'effet escompté par les adversaires du « tout marché ». Ils espéraient que la leçon aurait été comprise et que l'on en viendrait, enfin, à des comportements plus raisonnables, c'est-à-dire plus respectueux de la justice sociale et des ressources de la planète. C'est ainsi qu'à l'ouverture du Congrès international du CIRIEC, qui se tenait à Séville quelques jours après le 15 septembre 2008, le Prix Nobel d'économie, Joseph Stiglitz, appelait de ses vœux « une économie plus équilibrée, parce que plurielle, avec un secteur privé traditionnel, un secteur public efficace et une économie sociale en progression ». Il exprimait sa conviction que le 15 septembre avait « sonné la fin du fondamentalisme de marché, comme la chute du mur de Berlin celle du communisme ». C'était, pour l'économie d'intérêt général, « une chance historique », notamment pour l'économie sociale dont « les potentialités de succès résident dans ses propres valeurs et pratiques, en particulier la gestion démocratique des entreprises et leurs préoccupations sociales ».

Et grande fut la déception lorsque, sitôt un semblant de calme revenu, la folle course au profit immédiat, le détricotage des acquis sociaux, la dérégulation à tout va...ont repris comme devant. Ainsi, que sont devenues les promesses des dirigeants des banques françaises ? On en constate la traduction dans les bonus des traders qui ont retrouvé leur niveau de 2005 : près de 2 milliards d'euros ! Et que dire de la nouvelle envolée des rémunérations des dirigeants, toujours pas plafonnées, du maintien des privilèges fiscaux, de la poursuite des délocalisations, de l'accélération du démantèlement des services publics, ... ?

Le prochain Congrès du CIRIEC, qui se tiendra à Berlin, en mai, sera l'occasion de mesurer l'écart entre les espoirs exprimés à Séville et la dure réalité, deux ans après. Au delà du constat, il devrait tracer de nouvelles perspectives, réalistes mais volontaires. Il aura atteint son but s'il apporte des réponses concrètes à son intitulé : « L'économie publique et sociale dans la crise économique : support au développement durable ».



Marcel Caballero
Vice-président du CIRIEC-France

ACTUALITE

IMMINENCE D'UNE LOI SUR L'ECONOMIE SOCIALE

Prenant la parole devant les représentants des organisations représentatives de l'économie sociale, le chef du gouvernement a annoncé l'imminence de la promulgation d'une loi sur l'économie sociale.

« Nous souhaitons que ce soit une loi pionnière en Europe, dont je veux souligner quatre aspects :

- Elle définira un cadre légal pour l'économie sociale, à partir de ses traits les plus caractéristiques et de sa diversité.
- Elle reconnaîtra son importante contribution au développement socioéconomique à la création d'emplois et d'emploi stable, qui caractérise l'économie sociale, et comportera l'engagement et les mesures des pouvoirs publics pour la développer.
- Elle définira les canaux de dialogue entre les organisations représentatives de l'économie sociale et les Administrations publiques.
- Elle s'attaquera à la réduction des entraves bureaucratiques et des obstacles administratifs qui gênent le développement de ses entreprises »

C'est de José Luis Zapatero et c'est en Espagne. En France, l'économie sociale vient d'être rattachée à la Direction générale de la cohésion sociale...

MISSION MERCAMER

Une dernière réunion avec les participants aux travaux des groupes de travail a été organisée le 17 mars, en présence du Député Francis Vercamer. La mission prend fin le 2 avril, la rédaction du rapport est en cours.

Après avoir auditionné et rencontré de nombreux représentants du secteur de l'économie sociale et appris à mieux connaître ce secteur, F. Vercamer fait plusieurs constats :

L'économie sociale et l'entrepreneuriat social sont un monde très divers et très fragmenté, mais tous partagent l'envie de donner un sens à leur action, que ce soit en interne ou en externe. F. Vercamer veut valoriser ce sens et souligne que l'économie sociale doit être reconnue au sein de Bercy et autant valorisée que l'économie classique.

Il souhaite « rassembler la finalité d'utilité sociale sous un même chapeau » au moyen d'un label. Il n'y aura aucune définition précise du label dans le rapport, ce sera aux acteurs de travailler sur les critères. F. Vercamer propose un « système à étages » avec un travail sur les entreprises sociales, un travail sur l'agrément associatif et un travail sur l'utilité sociale qui unifierait l'économie sociale et l'entrepreneuriat social.

[Actualité Coopérative – Lettre d'information hebdomadaire du G.N.C. \(gnc@entreprises.coop\)](mailto:gnc@entreprises.coop)

POINTS DE VUE

L'ESS, les entreprises sociales et le capitalisme : énoncer ce qui nous sépare



Le débat sur les frontières de l'économie sociale, suscité par la récente émergence du MOUVES (Mouvement des entrepreneurs sociaux), dont nous avons rendu compte dans les deux dernières Brèves, prend de l'ampleur.

Cédric Lefebvre, de l'APEAS, a recueilli le point de vue de Nadine Richez-Battesti. Nous le reproduisons avec son autorisation. (Egalement accessible sur <http://www.apeas.fr/L-ESS-les-entreprises-sociales-et.html>)

[Nadine Richez-Battesti](#)

Début 2010 le [Mouves](#) (Mouvement des entrepreneurs sociaux) a vu le jour, à l'initiative d'associations d'insertion et de représentants des « entreprises sociales ». Rassembler sous une même bannière des acteurs de l'économie sociale et des entreprises sociales pose une question fondamentale : quel rapport entretient-on avec le capitalisme ? Ce qui a fait réagir Jean-François Draperi, animateur de la revue Recma par un article intitulé : [L'entrepreneuriat social, un mouvement de pensée inscrit dans le capitalisme](#).

Autrement dit, les adjectifs « social et solidaire » sont à double tranchant, une volonté d'émancipation de transformation sociale pour certains, un secteur d'activité économique pour d'autres. Dans le premier cas on se situe dans le paradigme d'une société « acapitaliste », dans le second on est clairement dans le capitalisme, même si on imagine pouvoir le réguler.

Nous avons voulu connaître le regard de Nadine Richez-Battesti, économiste, co-directrice du [Master RH économie sociale et solidaire à l'Université de la Méditerranée](#) et chercheuse au [LEST-cnrs](#), membre du comité de rédaction de la [Recma](#) et fervente défenseur de l'ESS comme espace de conquête de liberté et d'émancipation.

Q : [Le vocable d'ESS, économie sociale et solidaire, s'impose dans le langage, pourtant derrière ces deux termes il y a deux mondes différents, souvent dans des rapports de défiance, qui peinent à s'entendre sur une position vis à vis du capitalisme. Vous utilisez sciemment ce terme et avez souvent servi de « go between » entre les deux, pourquoi ?](#)

« On fait souvent le reproche à l'économie sociale de s'être institutionnalisée et d'avoir perdu ses valeurs fondatrices, notamment la gouvernance participative. On retrouve cette analyse, particulièrement dans le travail critique de Jean-Louis Laville et du Crida. Elle est judicieuse et appelle un débat, mais pas n'importe comment. Si le débat permet de retravailler les fondamentaux, c'est à dire la qualité des services, l'émancipation, la réponse à de nouveaux besoins, l'innovation sociale, alors ça vaut la peine. Si le débat enferme, crispe et divise alors il devient dangereux. J'ai choisi très tôt le terme ESS, comme posture stratégique qui rappelle à l'économie sociale de ne pas oublier l'émancipation, la participation et à l'économie solidaire de ne pas oublier que les règles et les statuts rendent possible son projet.

Il y a un vrai enjeu à préserver des formes de propriétés collectives dans l'économie, parce que la propriété des moyens de production est centrale dans une perspective « d'acapitalisme ». Je rejoins la position du Labo de l'ESS lorsqu'il reprend le terme ESS, c'est sur ce terme que je me bats depuis dix ans, pour servir d'interface entre ce que dit Jean-François Draperi et la Recma, d'un côté et l'équipe de Jean-Louis Laville, de l'autre. On est suffisamment petits et méconnus pour ne pas nous scinder ».

Q : [Où en est l'économie sociale et l'économie solidaire vis à vis du capitalisme ?](#)

« Statutairement et historiquement l'économie sociale est « acapitaliste », c'est à dire qu'elle ne défend pas la propriété privée des moyens de production. Mais elle n'est pas anticapitaliste idéologiquement, parce qu'elle pense que pour certains services et types de production, le capitalisme est difficilement dépassable. Y compris parce que certaines activités sont soumises à des normes qui rendent difficiles d'échapper à l'idéologie ou aux représentations dominantes, induisant un isomorphisme normatif [1] »

L'économie alternative et solidaire se situerait plus dans une alternative au capitalisme, parce qu'elle est moins institutionnalisée, parce qu'elle met plus l'accent sur la société civile et les regroupements volontaires. Mais en tant qu'alternative, elle a privilégié l'engagement et la finalité sur l'entrepreneuriat et les règles d'organisation. Aussi il me semble qu'elle oscille souvent entre négation de l'entrepreneuriat au profit du projet et sur valorisation de l'entrepreneuriat lorsque certains de ses acteurs rencontrent l'entrepreneuriat social.

« Finalement, je me demande si le débat sur l'entrepreneuriat ne vient pas faire écran aujourd'hui à celui qui porterait sur le rapport au capitalisme ».

Q : [Y a-t-il un véritable débat sur ce sujet de fond, qui fonde l'identité des uns et des autres ?](#)

« Non, je crois que ce débat fait défaut. Mais il faut être prudent de ne pas nous diviser davantage aux yeux de l'opinion publique. Je pense qu'il faudrait deux niveaux de débat. En premier lieu, un débat « en interne », au sein des courants et entre courants de l'ESS, notamment autour de la question de comment on peut avancer sur les écarts entre les valeurs fondatrices et les pratiques, dans le rapport au capitalisme... En second lieu, il y a le débat « en externe », avec d'autres acteurs économiques et la société civile. Non seulement ce niveau de débat est insuffisant, mais le plus souvent, il contribue à brouiller notre image car nous débattons de détails plus que de l'essentiel, c'est à dire la capacité des personnes à s'associer pour réaliser un projet et à mettre en œuvre des règles d'organisation démocratiques et participatives. Pour l'instant ce qui émerge en externe n'est pas le bon niveau de débat. On brouille notre image vis à vis de l'opinion publique. Il faudrait discuter de ce dont on devrait débattre publiquement ».

Q : [Le Mouves vient de se créer, avec en son sein une composante d'entreprises sociales, dont certaines semblent ambiguës...](#)

« Il y a une offensive sur le terme entreprise sociale qui est pourtant un terme « valise » à significations multiples. Schématiquement, on peut distinguer deux grandes oppositions. D'un côté le terme caractérise des organisations ancrées dans l'ESS, qui se présentent comme force d'innovation sociale et de gouvernance partenariale dans les territoires. Mais la question des droits de propriété, et donc celle d'une propriété collective et impartageable n'est pas posée. En ce sens, l'entreprise sociale ne recoupe pas complètement l'ESS même si elle s'en rapproche. On retrouverait ici plutôt une conception européenne de l'entreprise sociale. De l'autre côté, il y a des entreprises sociales constitutives d'un capitalisme social, voir d'un nouveau capitalisme qui fait des pauvres un nouveau marché. Elles reposent sur le modèle préconisé par la Harvard Business School dès la fin des années 80 et popularisé par Muhamad Yunus, qu'on appelle le « social business ». On est clairement dans un segment d'activité du capitalisme, qu'on peut qualifier de philanthropique ou compassionnel, parce qu'il se soucie des plus pauvres. Des entreprises capitalistes françaises (Veolia, Danone...) en sont une illustration. En complément de leur activité traditionnelle dans les pays industrialisés, elles développent une activité sociale ou environnementale en direction de pays en voie de développement et notamment du Bangladesh. Elles externalisent la « bonne pratique » en direction des pauvres, segmentent leur activité. Au final les pratiques vertueuses n'atteignent jamais le cœur même de l'outil de production. Cela empêche de construire l'activité économique comme un espace d'émancipation.

Q : [Pourtant le terme d'entreprise sociale s'impose partout comme un renouveau du capitalisme à visage humain et respectueux de la planète...](#)

« Je vois bien que l'entreprise sociale est une terminologie pratique sur le plan international, créant un certain consensus..., aisément traductible, particulièrement dans les pays où l'influence américaine est soutenue. Elle caractérise le plus souvent des opérations entrepreneuriales orientées vers des populations en difficulté et présentées comme innovantes. J'entends bien aussi l'ambition française et plus largement européenne de créer leur propre conception de l'entreprise sociale dix ans après les Américains. Mais j'ai un peu peur qu'ils sous estiment la capacité du modèle américain à diffuser sa propre conception en éliminant les autres, et la force centrifuge du capitalisme, prompt à tout récupérer ».

Q : Quelle serait la bonne posture vis à vis du business social ?

« D'abord il faudrait énoncer ce qui sépare l'ESS du business social, que je résumerai en trois points. Le premier c'est l'opposition entre un modèle descendant (« top-down ») du business social, et plus généralement de l'entreprise capitaliste, et un modèle ascendant (« bottom-up ») caractéristique de l'ESS qui fait du territoire le creuset de l'économie. Ce n'est pas l'entreprise qui crée l'activité, ce sont les hommes et les femmes qui habitent un territoire qui déterminent les besoins et les activités nécessaires et créent des entreprises. L'entreprise n'est qu'un outil et non une finalité. Les modèles pyramidaux descendants cherchent à amener les pauvres à consommer, alors qu'il faut contribuer à la construction de leur autonomie et de leur capacité à produire..

Le deuxième concerne la propriété de l'outil de production. D'un côté l'outil de production appartient à un petit nombre d'actionnaires, de l'autre il est aux mains de l'ensemble des acteurs qui participent à l'activité et qui en assument la gestion dans une logique d'émancipation.

Le troisième, c'est la dimension collective de l'entreprise. Derrière l'entrepreneur social il y a l'entrepreneur en tant qu'individu, dans le cadre d'un projet individuel, alors que l'économie sociale est fondée sur un entrepreneuriat collectif et sur la solidarité de ses membres. Le modèle du capitalisme philanthropique reste un modèle néo-paternaliste et individualiste.

Derrière ces trois points d'opposition, il me semble qu'il y a deux enjeux. Celui de la croissance et de la richesse. Pour se reproduire et s'étendre, le marché crée artificiellement du besoin, permettant de générer ainsi toujours plus de production, et de consommation. Et donc toujours plus de croissance. Mais cette croissance n'est pas forcément synonyme d'une augmentation de la richesse ou de sa meilleure répartition. Il importe donc de sortir d'une conception étroite et datée de la croissance pour repenser la richesse. Et avec elle, il faut réussir à produire localement, moins et mieux, en fonction de besoins réels. De façon liée, l'autre enjeu est celui de l'évaluation. Elle reste prisonnière du carcan de la performance et de la quantité. La conception courante de l'évaluation est trop étroite et à visée performative. Or l'évaluation doit aussi prendre en compte les usages et l'accessibilité des biens et des services et plus largement les impacts sociétaux, trop souvent négligés.

Au final on retrouve bien l'idée d'encastrement de l'économie dans le social et le politique qu'a formulé Karl Polanyi. Cet encastrement explicite le positionnement de l'ESS dans une économie plurielle.

Aussi, plus que de rejeter le business social, qui constitue aujourd'hui une des tendances du capitalisme, il importe de dire ce qui nous en différencie. Il importe aussi de dialoguer avec les entreprises sociales proches du modèle européen, pour qu'elles se distinguent d'un capitalisme social et de l'entreprise à finalité lucrative en revendiquant la gamme complète de leurs spécificités ».

Q : Quelle pourrait être une revendication de l'ESS ?

« Avant tout je dirais qu'une vraie revendication serait la reconquête de la liberté de créer de l'activité collective, de construire des règles communes dans une organisation économique qui ne se limite pas à la forme individuelle (le mythe de l'auto-entrepreneur) ou à la forme actionnariale (le mythe du tous propriétaire). Tout cela est nécessaire pour redynamiser des alternatives au capitalisme. Or, de plus en plus, les procédures de marchés publics rendent difficiles aux petites organisations de répondre, voire imposent un modèle qui est celui de l'entreprise « for profit »... Il y a là un véritable danger d'extinction de l'ESS et d'extension d'un capitalisme à vocation hégémonique.

Ensuite je dirais que l'ESS ne doit pas s'enfermer dans « le petit » et l'expérimentation. C'est d'ailleurs une des volontés de l'entreprise sociale que de s'étendre et se généraliser, mais au prix d'une certaine ambiguïté, en passant sous silence la question essentielle de la nature de la propriété et des droits qui lui sont associés.

S'autoriser à généraliser, ne pas se satisfaire de petites initiatives. « On est bien dans son Amap [Association pour le Maintien d'une Agriculture de Proximité] » : c'est très bien une Amap, mais on doit aller beaucoup plus loin en formalisant des circuits courts, en inventant de nouvelles déclinaisons de la proximité, de nouvelles filières productives ».

Q : Vous insistez beaucoup sur la construction de réponses locales à des besoins économiques locaux, en phase avec le territoire, mais pensez-vous que pour certains services on ait besoin de services publics forts ?

« Oui je pense que l'éducation, la santé notamment doivent faire l'objet de politiques publiques et de financement publics, pour que l'accès pour tous soit garanti. Je pense aussi que des partenariats publics-privés pourraient trouver une nouvelle vitalité, dès le moment où les acteurs publics ne font pas de l'ESS un simple subordonné qu'il importe de contrôler tandis qu'ils accordent confiance et liberté aux entreprises lucratives. Autrement dit, les acteurs publics doivent mieux connaître la diversité des acteurs économiques et se réapproprier la notion de service public.

La crise actuelle montre qu'il est temps non seulement d'encadrer le marché, mais aussi et surtout de réduire le comportement hégémonique de l'entreprise lucrative qui prétend pouvoir et savoir tout faire, y compris l'intérêt général... On le voit, l'enjeu est bien celui d'une économie plurielle... »

nrichezbattesti@wanadoo.fr

cedric.lefebvre@apeas.fr

[1] Selon les travaux de Dimaggio et Powell (1983), il s'agit de la standardisation des méthodes de travail au sein d'une profession, résultant d'une standardisation de la formation de la main d'œuvre et de son recrutement, qui s'impose comme une norme aux nouveaux entrants dans la profession.

Face au "green washing" il nous faut promouvoir les pratiques innovantes de l'ESS en matière de développement durable

Après avoir proclamé que la Taxe carbone représentait une révolution sociétale aussi importante que l'abolition de la peine de mort, le Président de la République, ayant exprimé son ras-le-bol des contraintes écologiques au salon de l'Agriculture, et désespérant sa Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, vient de renvoyer aux calendes européennes la dite taxe. Le Medef jubile lui qui, après des déclarations mielleusement vertes, avait fait donner ses lobbies au Parlement pour vider le Grenelle de l'environnement de sa substance. Mais pour autant, c'est sa force et la condition de sa pérennité, le capitalisme sait exploiter toutes les opportunités, fussent-elles en contradiction avec ses pratiques antérieures, pour devenir "vert".

A l'heure où se développent des campagnes frisant le délire sur "plus vert que moi tu meurs", touchant l'automobile et les lessives, les dentifrices et les yaourts, le pétrole et le nucléaire, le [Prix Pinocchio](#) remet quelques pendules à l'heure, et décerne ses récompenses à de grandes sociétés adeptes du "green-washing".

Dans ce contexte, il est important que les entreprises de l'Economie sociale marquent leurs différences. Pour celles qui depuis longtemps se sont engagées dans des démarches de développement durable, il s'agit de communiquer davantage et d'en montrer la cohérence avec les principes et valeurs de l'ESS. Ainsi, les réseaux associatifs qui portent le débat écologique et promeuvent les innovations en matière environnementale sont nombreux. Le dernier numéro d'[Interdépendances](#) s'en fait l'écho autour de Pierre Rabhi. Ainsi la Macif ou la Maif, qui ont chacune pour sa part, et aussi en commun, engagé des actions innovantes en la matière. Ainsi le Groupe SOS, qui a développé autour d'Auxilia, un pôle développement durable au service des entreprises de l'Economie sociale et des Territoires. Pour les autres il s'agit d'intégrer pleinement, comme les y invite le [Bilan sociétal initié par le CJDES](#) (Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale), les dimensions écologiques au sein de leurs pratiques. Pour toutes, il s'agit d'associer le plus largement possible leurs adhérents, sociétaires et publics à leur démarche.



[Jean-Philippe Milesy](#)

Délégué général de Rencontres Sociales (<http://rencontres-sociales.org/spip>)

TRAVAUX DU CIRIEC

28ème CONGRES INTERNATIONAL DU CIRIEC

Berlin (16-19 mai 2010)

Le prochain congrès du CIRIEC portera sur le thème "**L'économie publique et sociale dans la crise économique : support au développement durable**". Il démarrera le dimanche 16 mai 2010 et les sessions se dérouleront sur deux jours ; le mercredi matin 19 mai sera consacré à la visite d'entreprises afin d'illustrer les thèmes traités lors du Congrès.

Des séances plénières encadreront le Congrès en offrant des discussions sur l'économie publique et sociale dans la crise financière, les perspectives en matière d'emploi et les valeurs et éthique pour un développement soutenable. Les travaux en ateliers traiteront de l'économie publique et sociale, notamment sous l'angle de son financement, comme facteur de stabilisation du marché de l'emploi, comme partenaire d'un développement environnemental durable, ainsi que ses responsabilités en matière de formation et d'éducation.

<http://www.ciriec-congress.org/fr/page-d-accueil>

CYCLE DE CONFERENCES CIRIEG-France / ESCEM

(Sous réserve de confirmation des intervenants)

Date	Thème	Chercheur/ Expert		Praticien	
1-juin-10	Entreprenariat, management et économie sociale.	François Silva, Denis Sibony, Alexandre Michentef	Chaire d'économie sociale et Management	Alain Arnaud	Président du Ciriec France, de la Mutualité Fonction Publique et de la Banque Fédérale Mutualiste
<i>Le management est au cœur des enjeux de l'économie sociale. Le secteur de l'économie sociale connaît de fortes mutations et est promis à d'importantes évolutions : concentrations, sources de financement, mutation des besoins et changements technologiques... Les salariés vont souvent être confrontés à des mutations "identitaires" et il sera nécessaire que le management de proximité rappelle ce qu'est l'économie sociale, ses fondements, mais aussi sache traduire dans les pratiques quotidiennes les valeurs proclamées.</i>					
6-juil-10	Lien social, relation entre individus.	Norbert Alter	Professeur à Paris Dauphine	Etienne Pfmilin	Président de la Confédération du Crédit Mutuel
<i>"Le problème des organisations ne consiste pas à « mobiliser les salariés », mais à tirer parti de leur volonté de donner." Cet éclairage, apporté par Norbert Alter, trouve un écho particulièrement sensible dans les entreprises de l'économie sociale. Il développera la façon dont le don et le contre-don constituent une dimension essentielle de toute organisation dans les relations entre les individus.</i>					
14-sept-10	Compétences Métiers.	Didier Tronche	Conseiller auprès du président du SYNEAS, ancien Président de l'UNIFAF	Patrick Bézier	Directeur général du Groupe Audiens
<i>La professionnalisation des métiers et des fonctions affecte l'économie sociale. Peut-on identifier les problématiques spécifiques concernant les compétences dans ce secteur promis à des transformations importantes tant dans ses structures que ses financements ?</i>					
12-oct-10	Dirigeance des entreprises de l'économie sociale	Sybille Mertens	Chercheur à HEC Liège	Jean-Pierre Pollénius	Febecoop (fédération belge de l'économie sociale)
<i>Quels rôles pour les entreprises d'économie sociale dans le système économique et quels profils pour leurs dirigeants ? Cette intervention a pour objet, d'une part, de préciser le périmètre de pertinence des entreprises d'économie Sociale dans l'économie globale et, d'autre part, d'apporter un éclairage plus particulier sur la problématique spécifique du profil des dirigeants</i>					
9-nov-10	Qu'est ce que le management? Economie sociale, éthique et comportement.	Maurice Thévenet	Professeur à l'ESSEC et au CNAM	Gérard Andreck	Président de la Macif
<i>Il semble important de rappeler que le management est d'abord une pratique quotidienne de régulation et d'accompagnement de chaque personne d'une équipe par son responsable. Nous aborderons dans ce séminaire les fondamentaux du management et les spécificités des pratiques managériales dans les entreprises de l'économie sociale</i>					
23-nov-10	Relations sociales et partenaires sociaux.	Lise Cornillier Francis Kessler	Avocate Avocat	Henri Bignalet	DRH du Groupe Audiens
<i>Quelles sont les problématiques et enjeux spécifiques concernant les relations sociales dans l'économie sociale ? Quelle est la nature du dialogue social dans les entreprises de ce secteur ? Quelles sont les différences de pratiques avec les entreprises capitalistiques ?</i>					
14-déc-10	Comparaison économie sociale France et Québec.	Stéphane Racz	Délégué général du SYNEAS	Léopold Beaulieu	Président d'un Fonds d'investissement socialement responsable (FONDACTION)
<i>Ce séminaire permettra de comparer les deux espaces francophones et comprendre les différences culturelles et structurelles qui façonnent l'économie sociale. Nous serons attentifs à tirer les enseignements des pratiques et des évolutions actuellement en cours au Québec.</i>					

18-janv-11	La RSE entre entreprise capitalistique et entreprise de l'économie sociale.	François Fatoux	Directeur de l'Orse	Jean Luc Vergnes	DRH du Groupe BPCE
<i>Les entreprises de l'économie sociale font-elles preuve d'excellence en termes de responsabilité sociale ? Le plus souvent ancrées territorialement et avec une implication plus active des parties prenantes, elles disposent d'un terrain favorable à une RSE authentique.</i>					
8-févr-11	Les parties prenantes dans l'économie sociale.	Nadine Richez-Battesti	Professeur à l'Université de la méditerranée	Arnaud Lacan	Responsable Prospection et animation des marchés statutaires à la MAIF, docteur en économie
<i>Les entreprises de l'économie sociale n'ont pas d'actionnaires. L'absence de cette partie prenante permet-elle une gouvernance plus équilibrée et une meilleure représentation des autres parties : sociétaires, salariés, clients/usagers ? Quelles sont les conditions nécessaires pour "faire vivre" la gouvernance par les parties prenantes ?</i>					
15-mars-11	Professionnalisation des métiers et des fonctions dans l'Economie Sociale.	Florence Leduc	Directrice de la Formation et de la vie associative à la FEHAP	Jacques Landriot	Président du Groupe Chèque Déjeuner
<i>Les entreprises de l'économie sociale rencontrent aujourd'hui des défis majeurs (fusions, mise en concurrence,...) qu'elles doivent relever par une meilleure professionnalisation de leur encadrement et de leurs salariés. En situation de concurrence, les entreprises d'économie sociale doivent s'engager dans des processus de changement et mobiliser de nouvelles capacités de gestion, et de nouvelles compétences en management.</i>					

[Informations – inscriptions : Alexandre Michentef \(amichentef@escem.fr\)](mailto:amichentef@escem.fr)

COLLOQUE DU CIRIEC-Canada

Organisé tous les ans dans le cadre du congrès de l'Association Canadienne Française pour l'Avancement des Sciences qui réunit, autour de toutes les disciplines scientifiques, plusieurs milliers de participants du monde entier, le colloque du CIRIEC-Canada traitera cette année des « [Pratiques de responsabilité sociale et environnementale des entreprises publiques et d'économie sociale et les défis de leur déploiement](#) ». Il se déroulera à Montréal, du 10 au 14 mai 2010. www.acfas.ca/congres/2010/

NOS ADHERENTS INNOVENT

ACMIL et MUTLOG militent pour une réelle sécurisation de l'accès à la propriété

Dans la logique des idées initiées par l'ACMIL (Association de Coordination des Moyens d'Intervention pour le Logement) depuis sa création en 1968, la sécurisation de l'accès à la propriété est le cœur de métier de la Mutuelle du Logement MUTLOG. L'accès à la propriété doit être, aujourd'hui, d'autant plus être sécurisée que la précarisation de l'emploi semble être durablement installée, sous deux aspects : une progression régulière des formes de contrats de travail autres que les contrats à durée indéterminée ; plus récemment, une brutale et spectaculaire hausse du chômage.

La sécurisation revêt traditionnellement deux aspects : l'assurance des aléas de la vie et du travail, la garantie du risque de l'impayé. Ces deux aspects sont complémentaires, étant précisé que la caution, en permettant l'accès au crédit, permet l'accès au logement, alors que l'assurance permet le maintien dans le logement. De leur prise en compte dépend l'efficacité de toute sécurisation.

Une bonne sécurisation doit inclure une assurance perte d'emploi.

Depuis 1982, date de la création par ACMIL du premier *fonds de solidarité chômage*, ancêtre de l'assurance chômage proposée par MUTLOG puis par MUTLOG Garanties, l'ACMIL n'a cessé de militer pour que cette couverture soit systématisée et, mieux encore, rendue obligatoire, en complément des assurances décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail et invalidités. Hélas, la conjugaison de mauvaises offres (par exemple : portage de mensualités et non prise en charge définitive de tout ou partie) émises par le marché, leur caractère souvent facultatif, l'approche consumériste obnubilée par le taux mieux disant, ont pesé défavorablement sur la généralisation de ce produit.

Autre motif de désaffection de l'assurance chômage : trop de contrats possèdent une clause de revalorisation de la cotisation (en fonction de la sinistralité observée, mais ce critère est peu transparent pour l'assuré) ce qui n'est pas d'usage pour les autres risques.

ACMIL et MUTLOG militent donc pour la rédaction d'un cahier des charges incluant des prestations clairement définies, fruit d'une négociation entre les pouvoirs publics, les représentants des professionnels, les représentants des consommateurs. Ce cahier des charges devra contenir tout à la fois des définitions claires et précises et proposer des prestations de base, assurant une réelle protection.

La conviction de l'ACMIL et de MUTLOG demeure que l'assurance des risques décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail, invalidités, chômage doit être rendue obligatoire pour tous les emprunteurs, sauf cas particulier s'agissant de ce dernier risque.

Ce message, qu'elles ne cessent de diffuser avec conviction et enthousiasme, elles l'ont délivré notamment dans le cadre du groupe de travail constitué, en 2009, par le Conseil National de l'Habitat sur le thème de la sécurisation de l'accession à la propriété. Il a été repris dans le rapport adopté à l'unanimité par cette instance, qui soutient la pertinence de la généralisation d'une assurance chômage en proposant notamment une défiscalisation plafonnée des cotisations induites.

Autre aspect de la sécurisation de l'accession : la jurisprudence souligne, chez les professionnels que sont les prêteurs, les courtiers en financement et les assureurs, un déficit majeur du devoir de conseil, voire, pis encore, une amnésie absolue de l'obligation de devoir de mise en garde.

ACMIL et MUTLOG attendent de la réforme du crédit à la consommation en cours de discussion au Parlement la prise en compte de cette situation, dommageable à la nécessaire liberté de l'emprunteur quant au choix responsable de son assurance.

Une sécurisation fondée sur deux volets

En conclusion, une réelle sécurisation de l'accession à la propriété doit reposer sur la conjugaison :

- d'un volet assurantiel (décès, incapacité de travail, invalidités, chômage exigé) assis sur un cahier des charges négocié, sous l'égide des pouvoirs publics, entre représentants des prêteurs, des emprunteurs et des assureurs ;
- d'un volet caution, assis sur un règlement qui imposerait, de la part de l'emprunteur, un apport personnel minimum de 10% du coût de l'opération, un pourcentage charges –ressources de 33% maximum (calculé sur 13 mensualités, pour intégrer les effets taxe foncière – taxe d'habitation), norme qu'il est indispensable de nuancer en fonction du montant des revenus, un « quotient familial » (à pondérer selon les régions et calculé sur 13 mensualités. Au-delà des seules charges de remboursement d'emprunt(s), la prévention passe par le développement d'une information en amont de l'acquisition, la connaissance et la prise en compte des dépenses supplémentaires induits par l'acquisition, relatives à la fiscalité mais aussi au chauffage (selon le mode choisi), à l'achat et à l'entretien d'un deuxième véhicule, au coût d'abonnements de transport en commun, aux nécessaires provisions pour gros travaux, etc.

La caution, assise sur une mutualisation des dépôts de garantie (remboursables en tout ou partie) est un mécanisme de responsabilisation (risque de perte de son dépôt et obligation de remboursement des sommes avancées pour son compte) comme de protection de l'emprunteur et un dispositif de liquidité des retours du prêteur.



François YENCE
Président de MUTLOG

ACMIL (Association de Coordination des Moyens d'Intervention pour le Logement) MUTLOG (Mutuelle du Logement)
75 quai de la Seine 75940 PARIS CEDEX 19 ☎ 01 44 89 80 90
www.mutlog.fr

A LIRE

Juriguide « ASSOCIATIONS et COLLECTIVITES PUBLIQUES

L'Uniopss, en collaboration avec les éditions Juris Edition, vient d'éditer le Juri'guide « *Associations et collectivités publiques – Contrat / Partenariat* ». Ce Guide présente les relations entre associations et collectivités publiques marquées par l'évolution des modalités contractuelles, passant d'une logique de partenariat à une logique de prestation de service.

L'activité associative s'insère dans la vie sociale et économique d'un pays. Une nouvelle régulation est ainsi en train de s'installer dans le cadre des mécanismes de mise en concurrence des acteurs et du développement du procédé contractuel par les collectivités publiques. Au travers des mécanismes de la commande publique et des appels à projets, ce Juri'guide « *Associations et collectivités publiques – Contrat / Partenariat* » aborde notamment les questions suivantes :

- Comment distinguer subvention, marché public et délégation de service public ?
- Dans quels cas une mise en concurrence est-elle obligatoire ?
- Quels sont les modes de passation d'un marché public et d'une délégation de service public ?
- Quelles sont les conséquences de la commande publique en matière de transfert de personnel ?
- Comment appréhender la procédure appel à projet mise en place par la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire ?

En s'appuyant sur l'analyse de cas pratiques propres au secteur social, sanitaire et médico-social et sur des références jurisprudentielles, réglementaires et législatives variées, ce guide constitue un *vademecum* pratique pour divers secteurs d'activité associatifs. Il précise notamment les obligations des associations en tant qu'acteurs vis à vis des collectivités publiques, mais aussi comme donneurs d'ordre afin de positionner les associations comme acteurs spécifiques.

<http://www.uniopss.asso.fr>

PARUTION DE LA LETTRE DU GNC

La Lettre du **Groupement National de la Coopération** de Mars 2010 vient de paraître. L'édito signé par Jean-Claude Detilleux, président du GNC, reprend l'appel du Mouvement coopératif aux candidats aux Régionales 2010 : « Régions et entreprises coopératives, 10 actions pour une dynamique des politiques territoriales ». Au sommaire de ce numéro notamment, un bilan de la Mission Vercamer sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social qui touche à sa fin, avec la remise du rapport prévue mi-avril. Retrouvez également les actualités des entreprises coopératives et un coup de projecteur sur le thème « *Entreprises coopératives, acteurs des territoires* ». Enfin, il est question d'économie sociale et d'entrepreneuriat social, sujet d'actualité de ce premier trimestre 2010.

La Lettre du GNC est assortie des actes du séminaire juridique co-organisé par le GNC et l'Université Lille 2 sur le thème « Vers une simplification du droit coopératif ? ».

Retrouvez la *LGNC* et les actes du séminaire juridique sur www.entreprises.coop

Au sommaire du n°315 de la *Recma*

- Intérêt général, utilité publique ou utilité sociale : quel mode de reconnaissance pour le secteur associatif ? (Colas Amblard)
- L'utilité sociale pour éclairer la face cachée de la valeur de l'économie sociale (Maurice Parodi)
- Vers un modèle hybride d'organisation et de gouvernance: une alternative à la banalisation en situation concurrentielle? (Nadine Richez-Battesti, Philippe Oswald)
- Mieux comprendre le rôle de l'économie sociale dans les services sociaux et de santé: exemples choisis en France et au Canada (Sébastien Fleuret, Mark Skinner)
- La mondialisation de l'économie induit-elle un gommage de l'identité mutualiste? (Olivier Boned)
- Réinventer le mutualisme en Colombie (Fabio Alberto Cortés Guavita)

<http://www.recma.org/mode/886>

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE. Nouvelles trajectoires d'innovations

(Sous la direction de [Sophie Boutillier](#) et [Sylvain Allemand](#))

L'économie sociale et solidaire (ESS) a pris, ces 20 dernières années, une ampleur considérable. Néanmoins, elle bute sur la question de la répartition d'une richesse matérielle et immatérielle qui est le fruit d'un travail collectif. Ces contributions traitent de différents aspects de l'ESS : sa définition, sa liaison avec le capitalisme, les expériences en matière de démocratie participative locale, l'entrepreneuriat social, les démarches agro-environnementales, les coopératives qui se mondialisent et le crédit coopératif.

(Coll. Marche & Organisations, 22 euros, 242 p.)

AGENDA

APPEL A COMMUNICATION
IIIème Colloque du DEUST Travail Social
(23 septembre 2010 - Université d'Evry – Val d'Essonne)

[« EXISTE-IL DES ALTERNATIVES À LA BANQUE CAPITALISTE ou « Raiffensen réveille-toi, il sont devenus fous ! »](#)

« Réconcilier l'économie et la société »... Ce principe inscrit au fronton de l'économie sociale interpelle aujourd'hui avec vigueur tous les acteurs de la vie économique et sociale. Avec l'échec du capitalisme financiarisé et la mise en cause des politiques prônant l'individualisme et le court terme, l'esprit associatif, mutualiste et coopératif est de plus en plus fréquemment évoqué. Au 19ème siècle, Frédéric-Guillaume Raiffensen (1818-1888) lançait les prémises d'un alter-financement, fondé sur la solidarité de tous les sociétaires, et d'organisations alternatives, mères de caisses de crédit portant son nom, en Suisse, Allemagne et Autriche (actuellement Groupe Raiffensen) ou d'autres appellations comme en France Crédit Mutuel, Crédit Coopératif, par exemple. Dans les pays en voie de développement, comme en Afrique, ou développés mais avec des individus exclus du système bancaire capitaliste (en Chine ou en Inde notamment), le terme de tontine prône le même concept, formalisé sous la houlette médiatique du Prix Nobel de la Paix de 2006, Muhammad Yunus, de micro-finance et de micro-crédit (Grameen Bank). La multiplication de nombreuses mises en oeuvre concrètes dans l'accompagnement et le soutien au financement des organisations, petites ou grandes, tous secteurs confondus, à vocation capitaliste ou non, offre un terrain propice à la réflexion et à la mise en perspective.

Les communications attendues porteront notamment autour de deux thèmes-clés : La problématique qui se pose au financement de l'économie et des organisations. Les expérimentations et les perspectives innovantes pour répondre aux besoins des particuliers autant que des entreprises, associations,... Ce colloque est ouvert non seulement aux chercheurs de la communauté des sciences humaines sociales (gestionnaires, juristes, économistes, historiens, sociologues) mais également aux professionnels et praticiens du secteur. L'objectif est de partager et de fédérer les travaux de recherche de nature académique avec les expériences de terrain alternatives de financement de l'économie et des particuliers.

Une sélection de communications sera publiée dans un numéro spécial de *La Revue des Sciences de Gestion, direction et gestion des entreprises*.

Renseignements : . Eric BAHOUA : 01 69 47 78 74, fax 01 60 78 69 77 : eric.bahoua@univ-evry.fr

Séminaire international [« Care et international. La construction sociale de la qualité »](#), organisé par le réseau « Système d'emploi et care » et le Clersé. Lille, 29 avril 2010. d.messaoudi@orseu.com

Formation [« L'économie sociale et solidaire, un management adapté »](#). Ramonville-Saint-Agne (31), 28 au 30 avril 2010. contact@adepes.org

Rencontre [« Expériences européennes de coopération entre collectivités locales et associations aux échelons locaux ou régionaux »](#). Vilnius (Lituanie), 12 au 15 mai 2010. europa@elisan.eu

Congrès biennal de l'AMICE [« La mutualité aujourd'hui : pérennité des valeurs »](#). www.amice-eu.org

ADHESION AU CIRIEC-FRANCE

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale, créée il y a un siècle par un Français, le professeur Edgard Milhaud. Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général : économie sociale, économie publique et économie paritaire.

Ses travaux se réalisent au travers de réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, de publications, de colloques, de congrès mondiaux, ... Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique. Le CIRIEC est établi dans quinze pays. La section française est une association constituée d'adhérents, personnes physiques et morales. Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale, organismes à gestion paritaire et syndicats.

Informations-adhésions : info@ciriec-france.org

Si vous souhaitez contribuer à alimenter les *Brèves* : marcel.caballero@club-internet.fr

**CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE**

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org

